

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-803631

203137

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Matricule : 10862

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BENJELLOUN YASMINE

Date de naissance : 16/03/74

Adresse : AV RGA RES TAÏRA Tmar Dz App 12

MARRAOUCH 40-000

Tél. : 06612418658

Total des frais engagés : 1037,80 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Medecin Colonel  
**BENJELLOUN HARZIMI Amin**  
Professeur de l'Enseignement Supérieur  
Chef Du Service de Pneumologie  
Hôpital Militaire Avicenne Marrakech  
INPE : 071228175

Date de consultation :

Nom et prénom du malade : BENJELLOUN

Lien de parenté :  Lui-même

Conjointe  Enfant

Nature de la maladie : ADDICTION

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Marrakech

Le : 13/02/24

Signature de l'adhérent(e) : B. Fazamine

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
13/02/24	C	6		INP : <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> </span> Medecin Colonel <b>BENJELLOUN HARZINI Amine</b> Professeur de L'Enseignement Supérieur Chef Du Service de Pneumologie Hôpital Militaire Avicenne Marrakech INPE 071228175

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Dr. Abdellah KANALI Ave. Dr. M. H. Ben Al-Bayad - Lot. Salma INPE: 072012214	13/02/24	1037,80

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

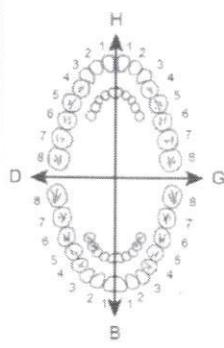
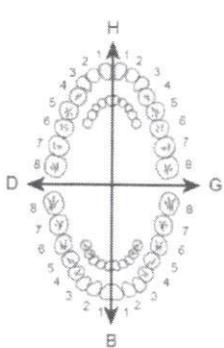
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### VOLET ADHERENT

\* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

	<b>O.D.F PROTHESES DENTAIRES</b>	<b>DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE</b>	<b>COEFFICIENT DES TRAVAUX</b>
		H 25533412 21433552 00000000 00000000 D 00000000 00000000 35533411 11433553 B	
		<b>[Création, remont, adjonction]</b> Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession	<b>MONTANTS DES SOINS</b>
			<b>DATE DU DEVIS</b>
			<b>DATE DE L'EXECUTION</b>
		<b>VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS</b>	<b>VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION</b>

# ORDONNANCE

Médecin Colonel  
**BENJELLOUN HARZIMI Amine**  
 Professeur de L'Enseignement Supérieur  
 Chef Du Service de Pneumologie  
 Hôpital Militaire Avicenne Marrakech  
 INPE : 071228175

Mme le 13/02/24

Mme **BENJELLOUN Yasmine**



102,60

Acines : **SV** le Soir

149,-

Budrea : **2p** / matin

GlaxoSmithKline Maroc  
 Ain El Aouda  
 Région de Rabat  
 PPV: 248,00 DH  
 ID: 653508  
 6 118001 141104

GlaxoSmithKline Maroc  
 Ain El Aouda  
 Région de Rabat  
 PPV: 248,00 DH  
 ID: 652645  
 6 118001 141104

Lot N°: 066T047A  
 FAB: 10/2023  
 EXP: 10/2025  
 PPV: 149DH00

GlaxoSmithKline Maroc  
 Ain El Aouda  
 Région de Rabat  
 PPV: 248,00 DH  
 ID: 654090  
 6 118001 141104

PPV : 42,20 DH  
 LOT : TX5J  
 PER : 03/2025  
 ID: 652626

248  $\times$  3

1b  $\times$  2/j

42,20

Ventoline : 2<sup>nd</sup> 66/j en cas de crise

1037,10 3 mois



**PHARMACIE ATTAIBA**  
 Dr. Abdellatif KANALI  
 Av. My. Hassan, Rue  
 Al Boraq Lot. Salima  
 Marrakech - Tel: 05 24 31 08 77

Cachet du médecin

Médecin Colonel  
**BENJELLOUN HARZIMI Amine**  
 Professeur de L'Enseignement Supérieur  
 Chef Du Service de Pneumologie  
 Hôpital Militaire Avicenne Marrakech  
 INPE : 071228175